



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 21 JUIN 2010** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 17 JUIN 2010.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau formant ainsi quorum du conseil.

ABSENTS : Son Honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers A. Iermieri et J.R. Labbé.

En l'absence de son Honneur le maire Bill McMurchie, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, maire suppléant, préside la séance.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Danielle Gutierrez, greffière adjointe sont également présents.

Le maire suppléant et les membres du conseil municipal félicitent Monsieur George Gate qui a été nommé membre de l'Ordre du Canada le 18 juin 2010. M. Gate a dirigé le centre aquatique de Pointe-Claire de 1966 à 1999. Il a transformé la piscine de Pointe-Claire en un centre de calibre international pour la natation et le plongeon. Il a également élaboré des programmes uniques pour débutants et personnes handicapées. Grâce à son influence, le Centre aquatique Malcolm-Knox de Pointe-Claire est devenu l'un des plus reconnus et achalandés au Canada.

Le maire suppléant et les membres du conseil municipal remercient tous les participants qui se sont exprimés, de vive voix, et en présentant des écrits, lors de la séance de consultation publique concernant le projet de plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire.

2010-352 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec le report des points 20.03 et 30.04 et l'ajout du point suivant:

60.01 Accorder un soutien financier de 200\$ au «Lakeside Heights Senior Citizens Association» et un soutien financier de 200\$ au Club de l'âge d'or de la résidence Edwin-Crawford Inc.

2010-353 **SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Le maire suppléant tient une consultation publique relativement au projet de règlement suivant:

PC-2495C-69-PD1 modifiant le Règlement de construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé.

Le maire suppléant demande à la greffière adjointe d'expliquer le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

La greffière adjointe explique la teneur du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et indique que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le maire suppléant demande s'il y a des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projet de règlement:

Claude Cousineau, 85, avenue de la Pointe-Claire : s'adresse aux membres du conseil quant aux assurances et l'impact d'un chalet sans système de gicleurs automatique à eau sur la prime que paye la Ville de Pointe-Claire.

Par conséquent, la séance de consultation publique prend fin.

2010-354 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-355 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - VERSION FRANÇAISE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
D'approuver la version française du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 juin 2010.

2010-356 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - VERSION ANGLAISE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
D'approuver la version anglaise du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 juin 2010.

2010-357 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2748 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Geller donne avis à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement en augmentant celui-ci de 225 000\$ et afin de pourvoir au terme du remboursement de l'emprunt, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

2010-358 RAPPORT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de la greffière adjointe sur la procédure d'enregistrement tenue le 8 juin 2010 à l'égard du règlement suivant :

PC-2764-1: Règlement modifiant le Règlement PC-2764 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 1 000 000\$ pour des travaux de repavage et de réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits dans le secteur industriel;

Et note qu'aucune personne habile à voter n'a demandé qu'un référendum soit tenu à l'égard de ce règlement.

2010-359 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-257

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-257 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.

2010-360 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-258

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-258 modifiant le Règlement
n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de
créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.

Monsieur le conseiller R. Geller quitte son siège à 19 h 38 et reprend celui-ci à 19 h 38.

2010-361 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495C-69

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'adopter le Règlement n° PC-2495C-69 modifiant le Règlement de
construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin
d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du
Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau
y soit installé.

2010-362 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – 363, CHEMIN DU BORD-DU-LAC--
LAKESHORE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation
et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt
patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est
assujettie la propriété située au 363, chemin du Bord-du-lac--
Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat
d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction,
les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à
l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale
mentionnés ci-dessous à sa réunion du 3 mai 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. La page 0, intitulée «color rendering», préparé par Leo Iacovone,
dessinateur, le 8 avril 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 16
avril 2010 et qui n'inclus pas l'aménagement d'un perron et des
escaliers en pierre;
2. Les plans intitulés «proposed elevation» (page 1/6), «proposed
left elevation» (page 4/6) et «proposed right elevation» (page
6/6), préparés par Leo Iacovone, dessinateur, le 28 mars 2010 et
reçus au Service d'urbanisme le 16 avril 2010 et qui n'inclus pas
l'aménagement d'un perron et des escaliers en pierre;
3. Le plan intitulé «proposed plot plan» (page 1/5), préparé par
Leo Iacovone, dessinateur, le 16 avril 2010 et reçus au Service
d'urbanisme le même jour, relativement au remplacement d'une
fenêtre, à l'installation de bardeaux de cèdre au deuxième étage,
ainsi qu'à l'abattage d'un arbre au 363, chemin du Bord-du-Lac--
Lakeshore (L. Patry), ceux-ci étant conformes aux critères et aux
objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux
bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de
Pointe-Claire.

2010-363 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 120, AVENUE PRINCE-EDWARD, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 120, avenue Prince-Edward exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 7 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

RÉSOLU :

1. Le plan intitulé «plot plan» préparé par Susie Aird et reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} février 2010;
2. Les plans n^{os} A1 et A2 préparés par Susie Aird et reçus au Service d'urbanisme le 1^{er} février 2010;
3. Les échantillons reçus au Service d'urbanisme le 1^{er} février 2010 et le 17 mai 2010, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 120, avenue Prince-Edward (F. Ouimet et D. Cervetti), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2010-175, adoptée lors de la séance du 6 avril 2010.

2010-364 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 55, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 55, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 7 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'approuver le plan n° A-01 soumis par la propriétaire Stéphanie Hamel et reçu au Service d'urbanisme le 26 mai 2010, relativement à la création d'un nouveau portique au 55, avenue de la Pointe-Claire (S. Hamel), celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

RÉSOLU :

2010-365

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 5, AVENUE FIFTH, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 5, avenue Fifth exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 7 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver les plans suivants :

RÉSOLU :

1. Les plans n^{os} 5/9, 6/9 et 8/9 pour les élévations frontale, latérale droite et latérale gauche, préparés par Design Essentials Group Inc. le 24 mai 2010 et reçus au Service d'urbanisme le 25 mai 2010;
2. Le plan nommé intitulé «site plan»;
3. Le plan intitulé «plan topographique» préparé par Leblanc Croteau et Associés le 5 décembre 2008 avec des annotations manuscrites;
4. Le déclin en bois horizontal de couleur «Backdrop – no. 7025» de marque Sherwin Williams et les bardeaux de cèdre de couleur «Griffin - no. 7026» de marque Sherwin Williams, relativement à la construction de trois (3) agrandissements à la maison ainsi qu'au remplacement des matériaux de parement de la maison, de la nouvelle configuration du stationnement en pavé-uni, de l'abattage de deux (2) arbres pour la maison située au 5, avenue Fifth, (S. Mactaggart), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2010-366

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 6500, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour certaines zones commerciales et certaines zones d'appartements et pour les commerces de moyenne ou de grande surface sur l'ensemble du territoire de la ville, auquel est assujettie la propriété située au 6500, autoroute Transcanadienne, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 juin 2010;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par le monsieur conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver les plans n^{os} A400, A401, A402, A403 ainsi que trois (3) plans en couleurs représentant les élévations sud, nord et ouest, tous préparés par DCYSA Architectes et reçus au Service d'urbanisme le 13 mai 2010, relativement à la construction d'une tour à bureaux au 6500, autoroute Transcanadienne (Triad Corporation Inc.), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n^o PC-2628-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour certains secteurs ou projets commerciaux et d'appartements.

2010-367 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2495A – 575, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure de Mme Chanel Meunier, afin de permettre au 575, boulevard Saint-Jean (Mazda Fairview) :

- a) l'installation d'une enseigne directionnelle d'une superficie de 0,9 m² (10 pi²) ce qui excède la superficie maximale permise de 0,5 m² (5,4 pi²), et;
- b) l'installation d'une troisième enseigne au lieu du nombre maximal permis de deux (2), ayant une superficie maximale de 2,4 m² (26,19 pi²) et identifiant le nom et le logo Mazda.

Le tout, conditionnellement à ce que toutes les enseignes de types «occasions» et toutes autres enseignes non-conformes soient enlevées.

2010-368 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2495A – 2345, BOULEVARD DES SOURCES, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure de M. David Stevenson, afin de permettre au 2345, boulevard des Sources (Polar Plastique Ltée);

- a) un nombre maximal de deux (2) occupants dans un bâtiment où un seul occupant est permis, et;
- b) dix (10) silos d'une hauteur maximale de 12, 2 m (40') situés dans la marge avant secondaire au lieu de la marge arrière, tel que requis, et;
- c) onze (11) cheminées de ventilation sur le toit d'une hauteur de 9,2 m (30') ce qui excède la hauteur maximale permise de 3 m (9,8').

Le tout, conditionnellement au respect des normes d'émissions d'air déterminées par le Département de l'environnement de la Ville de Montréal.

2010-369 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2495A – 3535, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure de Mme. Patricia L. Hurlay, afin de permettre au 3535, autoroute Transcanadienne, l'installation de revêtement de métal sur une extension servant d'appentis mécanique au lieu d'un matériau de classe «A» tel que requis (Schering Plough).

2010-370 DÉPÔT – LISTE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (COMMANDES) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2010 AU 31 MAI 2010 ET DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2010

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 mai 2010 et la liste des virements budgétaires au 31 mai 2010, telles que préparées par la trésorière.

2010-371 LA PISCINE DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :
Il est propose par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 15 000\$ à la piscine du Village de Pointe-Claire, représentant le premier versement de leur subvention annuelle pour la saison 2010;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-42-979, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2793 émis par la trésorière.

2010-372 AUTORISATION – AUGMENTATION AU BUDGET 2010 DU CLUB DE CANOË

Le sujet concernant une augmentation de 2400\$ au Budget 2010 du Club de canoë est reporté à une prochaine séance du conseil.

2010-373 AUTORISATION - PARTICIPATION AU BAL ANNUEL DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL LAKESHORE

ATTENDU QUE les membres du conseil on été invités à participer à l'événement organisé annuellement par la Fondation de l'Hôpital Lakeshore devant se dérouler le 16 octobre 2010 au Château Vaudreuil;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite être représenté, à cette occasion, par le maire, monsieur Bill McMurchie et sa conjointe;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et que certains protocoles exigent la présence de l'élu et de son conjoint;

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Smith
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement
D'autoriser le maire Bill McMurchie et sa conjointe, à représenter la Ville de Pointe-Claire au bal annuel de la Fondation de l'Hôpital Lakeshore, devant se dérouler le 16 octobre 2010 au Château Vaudreuil.

DE payer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, les coûts de 1200\$ pour l'achat de deux (2) billets.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-311, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2805 émis par la trésorière.

2010-374 ASSOCIATION DE LA PISCINE LAKESIDE POOL – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :
Il est propose par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 7000\$ à l'Association de la piscine Lakeside Pool, représentant le premier versement de leur subvention annuelle pour la saison 2010;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-42-979, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2796 émis par la trésorière.

2010-375 LA CROIX ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est propose par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'accorder un soutien financier à «La Croix Rouge canadienne – Division du Québec», pour un montant équivalent à celui recueilli par les employés de la Ville, jusqu'à un maximum de 2200\$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2803 émis par la trésorière.

2010-376 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS EN PAVÉ-UNI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par le monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la reconstruction des trottoirs en pavé-uni, à la société «MARIO ET TONY 9042-0845 QUÉBEC INC.» pour un montant de 52 888,99\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° IT100002;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-320-00-521

Crédits: 50 546,18\$ Contrat: 52 888,99\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2776 émis par la trésorière.

2010-377 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE STABILISATION ET DE REVÉGÉTATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par le monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux de stabilisation et de revégétation des berges du lac Saint-Louis, à la société «AMÉNAGEMENT PAVATECH» pour un montant de 47 620,83\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PH100000;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-410-12-765

Crédits: 45 511,37\$ Contrat: 47 620,83\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2767 émis par la trésorière.

2010-378 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier
Appuyé par le monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'approuver la conclusion d'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites et portant le n° 231593 (1 176 150\$), entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Pointe-Claire;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document afférent ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

2010-379 AUTORISATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR
AVEC LE CLUB DE CURLING DE POINTE-CLAIRE

Le sujet concernant le protocole d'entente à intervenir avec le Club de curling de Pointe-Claire est reporté à une prochaine séance du conseil.

2010-380 APPROBATION – AJUSTEMENT DU SALAIRE DES EMPLOYÉS
NON-SYNDIQUÉS DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS DE
MILIEU – DIVISION DE LA RÉCRÉATION

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Geller
Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser l'ajustement du salaire des employés non-syndiqués du
Programme des travailleurs de milieu de la Division de la récréation
– culture, sports, loisir et développement social.

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2790 émis par la trésorière.

2010-381 ORGANISMES VENANT EN AIDE AUX PERSONNES DE L'ÂGE
D'OR – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :
Il est propose par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 200\$ au «Lakeside
Heights Senior Citizens Association» et un soutien financier de 200\$
au Club de l'Âge d'or de la résidence Edwin-Crawford Inc.;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le
tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2809 émis par la trésorière.

2010-382 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
DE lever la présente séance à 19 h 48.

Paul Bissonnette, maire suppléant

Danielle Gutierrez, greffière adjointe